



Bruxelles, le 15 avril 2025
(OR. en)

7364/25

LIMITE

CORLX 327
CFSP/PESC 479
RELEX 377
COASI 41
COARM 67
FIN 327

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des mesures restrictives
instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 401/2013 du Conseil du 2 mai 2013 concernant des mesures restrictives
instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie et abrogeant le règlement (CE)
n° 194/2008¹, et notamment son article 4 *decies*,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de
sécurité,

¹ JO L 121 du 3.5.2013, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2013/401/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 2 mai 2013, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 401/2013.
- (2) Le Conseil a réexaminé la liste des personnes physiques et morales, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives figurant à l'annexe IV du règlement (UE) n° 401/2013. Sur la base de ce réexamen, il convient de modifier les mentions relatives à quatorze personnes.
- (3) Il convient dès lors de modifier le règlement (UE) n° 401/2013 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe IV du règlement (UE) n° 401/2013 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE

À l'annexe IV du règlement (UE) n° 401/2013, les mentions relatives aux quatorze personnes ci-après figurant dans la liste sous la rubrique intitulée "A. Liste des personnes physiques visées à l'article 4 *bis*", sont remplacées par les mentions suivantes:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
"18.	Sein Win	Date de naissance: 24.7.1956 Lieu de naissance: Pyin Oo Lwin, Myanmar/Birmanie Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Le général de corps d'armée Sein Win est membre de la Tatmadaw et ancien ministre de la défense (du 24 août 2015 au 1^{er} février 2021). Depuis février 2021, il préside l'organisation des anciens combattants du Myanmar/de la Birmanie.</p> <p>Le 1^{er} février 2021, il a participé à une réunion du Conseil national de défense et de sécurité (NDSC) avec les autres membres de la Tatmadaw. Cette réunion du NDSC était anticonstitutionnelle en ce qu'elle ne comprenait pas ses membres civils. Au cours de cette réunion, Myint Swe a été déclaré président par intérim. Myint Swe a alors proclamé l'état d'urgence et remis les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, Min Aung Hlaing. La procédure de proclamation de l'état d'urgence n'a pas été respectée puisque, en vertu de la Constitution, seul le président a autorité pour proclamer l'état d'urgence.</p>	22.3.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
			<p>En participant à la réunion du NSDC au cours de laquelle il a été décidé de proclamer l'état d'urgence et de remettre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, Sein Win a contribué à rejeter les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et à renverser le gouvernement démocratiquement élu. Il est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État kachin, l'État shan et l'État de Rakhine, et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. En sa qualité de ministre de la défense du 24 août 2015 au 1^{er} février 2021, Sein Win est responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
20.	Mya Tun Oo	<p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Date de naissance: 4.5.1961 ou 5.5.1961</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général Mya Tun Oo est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw). Il a été ministre de la défense du 1^{er} février 2021 au 3 août 2023, et est membre du Conseil d'administration de l'État (SAC). Le 1^{er} février 2023, il a également été nommé vice-Premier ministre. Le 1^{er} août 2023, il a aussi pris les fonctions de ministre des transports et des communications de l'Union. Par ailleurs, il supervise d'autres organismes de surveillance contrôlés par la junte dans le domaine des investissements étrangers et du commerce extérieur.</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février 2021 et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février 2021, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat. Mya Tun Oo a participé à la réunion du Conseil national de défense et de sécurité (NDSC) du 31 janvier 2022, lors de laquelle l'état d'urgence a été prorogé jusqu'au 31 juillet 2022. En sa qualité de membre du NDSC et du SAC, le général Mya Tun Oo a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p>	22.3.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
			<p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général Mya Tun Oo est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme. En outre, en tant qu'ancien ministre de la défense, Mya Tun Oo porte la responsabilité des attaques menées par les forces militaires dans l'État kayak le 25 décembre 2021, qui ont fait plus de 30 morts, dont des enfants et du personnel humanitaire, ainsi que des massacres et des actes de torture perpétrés contre des civils dans l'ensemble du Myanmar/de la Birmanie. Dans ses précédentes fonctions en tant que ministre de la défense, le général Mya Tun Oo était en outre responsable des bombardements, des raids aériens et d'autres cas de violence à grande échelle auxquels se sont livrées les forces armées du Myanmar/de la Birmanie en 2022. Il est donc responsable de graves violations des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
			<p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État kachin, l'État shan et l'État de Rakhine, et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. Mya Tun Oo a été le chef adjoint de l'état-major des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), troisième poste le plus élevé dans la Tatmadaw, d'août 2016 à sa nomination en tant que ministre de la défense. En cette qualité, il a supervisé les opérations militaires menées dans l'État de Rakhine et coordonné les différentes forces armées, notamment terrestres, navales et aériennes, ainsi que le recours à l'artillerie. Il est donc responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
24.	Moe Myint Tun	Date de naissance: 24.5.1968 Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Le général de corps d'armée Moe Myint Tun a été membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) et fait partie du Conseil d'administration de l'État (SAC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général de corps d'armée Moe Myint Tun a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p>	22.3.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
			<p>L'influence continue qu'il exerce auprès du régime de la junte est illustrée par le fait que des membres de sa famille remportent d'importants appels d'offres dans le domaine de la construction, qui ne sont généralement attribués qu'en raison de l'existence de liens avec des hauts fonctionnaires.</p> <p>En sa qualité d'ancien membre du SAC, le général de corps d'armée Moe Myint Tun est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p> <p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État kachin, l'État shan et l'État de Rakhine et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. Le général de corps d'armée Moe Myint Tun a été le commandant du Bureau des opérations spéciales n° 6 et le chef d'état-major (armée) des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) jusqu'en 2019. En cette qualité, il a supervisé les opérations dans l'État de Rakhine. Il est donc responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
25.	Than Hlaing	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: 1965 Sexe: masculin	<p>Le général de corps d'armée Than Hlaing est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw). Il a été nommé vice-ministre de l'intérieur et chef de la police le 2 février 2021 et a quitté ces fonctions le 5 mai 2022. Il fait actuellement partie des forces de réserve.</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février 2021 et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février 2021, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p>	22.3.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
			<p>Le général de corps d'armée Than Hlaing, nommé par le SAC, a participé à des actions et politiques portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, ainsi qu'à des actions menaçant la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>Par ailleurs, depuis le 1^{er} février 2021, les forces de police opérant sous l'autorité du général de corps d'armée Than Hlaing commettent de graves violations des droits de l'homme, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, en procédant à des arrestations arbitraires et en détenant des dirigeants de l'opposition et des opposants au coup d'État. Dans ses précédentes fonctions en tant que vice-ministre de l'intérieur et chef de la police, le général de corps d'armée Than Hlaing était directement responsable des décisions prises à des fins répressives ainsi que des violences commises par la police contre des manifestants pacifiques et est donc responsable de graves violations des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
32.	Sai Long Hseng	<p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Date de naissance: 18.4.1947</p> <p>Lieu de naissance: Kengtung, Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p> <p>Carte de vérification de la citoyenneté: Katana (Naing) 0052495</p> <p>Numéro de carte nationale d'enregistrement: 13/KATANA (N)-005249</p> <p>Fonction: ancien membre du Conseil d'administration de l'État</p>	<p>Sai Long Hseng a été membre du Conseil d'administration de l'État (SAC) et de son organe consultatif central.</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février 2021 et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février 2021, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC et de son organe consultatif central, Sai Long Hseng a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p>	19.4.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
			<p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État. Par ailleurs, le SAC a imposé la loi martiale dans certaines parties du pays, conférant à l'armée la pleine autorité sur les zones concernées, y compris en ce qui concerne l'exercice de fonctions administratives, judiciaires et répressives. Dans les zones soumises à la loi martiale, des civils, y compris des journalistes et des manifestants pacifiques, font l'objet de poursuites menées par des juridictions militaires, ce qui les prive effectivement du droit à un procès équitable, notamment du droit de recours. Les actions violentes menées par des forces militaires et de police qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité se sont sensiblement accrues dans les zones où la loi martiale a été décrétée.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC et de son organe consultatif central, Sai Long Hseng est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
40.	Tin Aung San	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: 16.10.1960 Sexe: masculin Numéro d'identification national: 12/La Ma Na (N) 89 489	L'amiral Tin Aung San est le commandant en chef de la marine du Myanmar/de la Birmanie, fait partie du Conseil d'administration de l'État (SAC) et est ministre au sein du cabinet du Premier ministre. Auparavant, il a été ministre des transports et des communications et ministre de la défense. Le 1 ^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1 ^{er} février 2021 et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février 2021, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.	21.6.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
			<p>En sa qualité de ministre des transports et des communications, il était responsable de la communication et des réseaux et, à ce titre, il a pris des décisions et mis en œuvre des politiques définissant la liberté d'accès aux données en ligne. Depuis qu'il a occupé ce rôle, il y a eu beaucoup de coupures et de ralentissements délibérés de l'internet, et ordre a été donné aux fournisseurs d'empêcher l'accès en ligne à Facebook, Twitter et Instagram. En janvier 2022, un nouveau projet de loi sur la cybersécurité a été publié, lequel permet de détourner les technologies de surveillance afin de surveiller et cibler des personnes et, partant, d'entraver leur liberté d'expression et leur accès à l'information. Il est donc directement responsable de la limitation de la liberté de la presse et de l'accès à l'information en ligne, ainsi que de la violation du droit à la vie privée de la population du Myanmar/de la Birmanie. Ce faisant, il a porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En tant que membre du SAC, vice-Premier ministre et ancien ministre de la défense, Tin Aung San a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie. Il est également directement responsable des décisions répressives prises par le SAC, y compris la législation qui viole les droits de l'homme et limite les libertés des citoyens du Myanmar/de la Birmanie, ainsi que des graves violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité du Myanmar/de la Birmanie.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
44.	Aung Naing Oo	<p>Date de naissance: 13.10.1962 ou 9.6.1969</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Lieu de naissance: Kyaukse, Mandalay, Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p> <p>Adresse: L 103, Kenyeikthar Lane 6, FMI city, Yangon, Myanmar/Birmanie</p> <p>Numéro de passeport: DM002656</p> <p>Numéro d'identification national: 7/PaKhaNa (Naing) 13345; 5/SaKaNa (Naing) 017289</p>	<p>Aung Naing Oo est l'ancien ministre du commerce. Il a été ministre de l'investissement et des relations économiques étrangères du 2 février 2021 au 18 août 2022. Il a été nommé par le Conseil d'administration de l'État (SAC), dirigé par le commandant en chef Min Aung Hlaing, qui s'est emparé des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État à partir du 2 février 2021.</p> <p>En sa qualité d'ancien ministre du gouvernement, il fait partie du régime militaire qui a pris le pouvoir dans le cadre d'un coup d'État militaire et renversé les dirigeants légitimement élus du Myanmar/de la Birmanie. En tant que ministre de l'investissement et des relations économiques extérieures, il était chargé de faciliter le commerce et les investissements au Myanmar/en Birmanie et contribue donc à couvrir les besoins financiers du régime militaire. Dans ses déclarations et par ses actes, il a soutenu publiquement le coup d'État et le régime militaire, y compris en déclarant que les médias internationaux exagéraient la crise et en soutenant également que le mouvement de désobéissance civile prenait fin. En outre, il a empêché des dirigeants d'entreprises de télécommunications étrangères de quitter le pays sans autorisation et, en février 2021, a renvoyé du ministère des fonctionnaires ayant participé aux manifestations. Par conséquent, ses actions, politiques et activités portent atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, et il participe à des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.</p>	21.2.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
64.	Ni Lin Aung	Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Le général de division Ni Lin Aung travaille dans le commandement Centre-Est depuis août 2022. Il est l'ancien commandant du commandement Est des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw). L'État kayah fait partie du ressort du commandement Est. Lors d'une attaque perpétrée le 24 décembre 2021 près du village de Moso, dans le canton de Phruso, dans l'État karenni (kayah), au moins 35 personnes ont été tuées, parmi lesquelles des civils, des enfants et deux travailleurs humanitaires de l'ONG Save the Children. La Tatmadaw est tenue responsable de cette attaque. En tant que commandant du commandement Est, le général de division (anciennement général de brigade) Ni Lin Aung commandait directement les unités qui opèrent dans l'État kayah, y compris celles tenues responsables de ce massacre.</p> <p>Le 21 juillet 2023, le général de division Ni Lin Aung a été nommé vice-ministre de l'intérieur et s'est vu confier conjointement les fonctions de chef de la police et, le 3 août 2024, il a repris sa fonction militaire antérieure. En sa qualité d'ancien vice-ministre et de membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), il fait partie du régime militaire qui a pris le pouvoir dans le cadre d'un coup d'État militaire et renversé les dirigeants légitimement élus du Myanmar/de la Birmanie.</p> <p>Par conséquent, le général de division Ni Lin Aung est responsable de porter atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie et de graves violations des droits de l'homme, ainsi que de participer à des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.</p>	21.2.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
75.	Phone Myat	Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Le général de corps d'armée Phone Myat a été le commandant du Bureau des opérations spéciales n° 5 depuis janvier 2025 et a été le commandant du Bureau des opérations spéciales n° 3 des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) d'avril 2021 à janvier 2025.</p> <p>Auparavant, il a été vice-ministre au ministère de l'intérieur entre juillet 2020 et avril 2021, et il a été le commandant du commandement Ouest entre mai 2019 et juillet 2020.</p> <p>En tant que commandant du Bureau des opérations spéciales n° 5, Phone Myat commande et contrôle les forces militaires dans la région de Yangon.</p> <p>En tant que commandant du Bureau des opérations spéciales n° 3, Phone Myat a commandé et contrôlé les forces militaires du commandement Sud-Ouest (Ayeyarwaddy), du commandement Sud (Bago et Magway) et du commandement Ouest (Rakhine et Chin).</p> <p>Les forces militaires placées sous son commandement ont commis de graves violations des droits de l'homme, des crimes et des atrocités, notamment des meurtres, des attaques terrestres et aériennes contre des civils et des massacres dans la région de Magway, dans l'État de Chin et dans la région de Bago.</p> <p>En sa qualité de commandant du Bureau des opérations spéciales n° 5 et d'ancien commandant du Bureau des opérations spéciales n° 3, Phone Myat est responsable de graves violations des droits de l'homme, d'activités portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, ainsi que d'actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.</p>	8.11.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
77.	Thet Pon	Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Le général de corps d'armée Thet Pon est le commandant du Bureau des opérations spéciales n° 6 depuis janvier 2025 et a été le commandant du Bureau des opérations spéciales n° 5 des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) de juin 2020 à janvier 2025. Auparavant, il a été le commandant du commandement Nord-Ouest jusqu'en 2017 et le commandant régional de Yangon entre 2017 et juin 2020.</p> <p>En tant que commandant du Bureau des opérations spéciales n° 6, Thet Pon commande et contrôle les forces militaires dans la région de Nay Pyi Taw.</p> <p>En tant que commandant du Bureau des opérations spéciales n° 5, Thet Pon a commandé et contrôlé les forces militaires et les tribunaux militaires de la région de Yangon.</p> <p>En mars 2021, le Conseil d'administration de l'État a introduit la loi martiale au Myanmar/en Birmanie, transférant le pouvoir exécutif et judiciaire au chef de chaque commandement militaire régional concerné. Jusqu'en juillet 2022, les tribunaux militaires de la région de Yangon ont condamné à mort 119 personnes, dont un grand nombre pour des raisons politiques, y compris quatre membres de l'opposition démocratique qui ont été exécutés dans la région de Yangon.</p> <p>En outre, les forces militaires de la région de Yangon ont commis des actes violents et des meurtres contre des manifestants pacifiques, comme le recours à la force létale lors de manifestations organisées contre la junte dans le canton de Hlaing Tharyar à Yangon le 14 mars 2021.</p> <p>En sa qualité de commandant du Bureau des opérations spéciales n° 6 et d'ancien commandant du Bureau des opérations spéciales n° 5, Thet Pon est responsable de graves violations des droits de l'homme, d'activités portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, ainsi que d'actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.</p>	8.11.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
78.	Htein Win	Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>L'amiral Htein Win est le commandant en chef de la marine, ainsi que l'ancien chef de la formation des forces armées et l'ancien commandant du commandement Sud des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw).</p> <p>En tant que commandant régional, il a commandé et contrôlé les forces militaires dans les régions de Bago et de Magway.</p> <p>Les forces militaires présentes dans ces régions ont lancé des frappes aériennes et des raids, sont responsables d'incendies criminels, ont commis de nombreux meurtres et ont eu recours à des boucliers humains. La région de Magway est une zone particulièrement dangereuse en raison des opérations brutales menées par l'armée contre l'opposition, dans le cadre d'une stratégie de type "Tue tout, brûle tout, pille tout" dans la région de Magway.</p> <p>En sa qualité de commandant en chef de la marine, ainsi que d'ancien chef de la formation des forces armées et d'ancien commandant du commandement Sud, Htein Win est responsable de graves violations des droits de l'homme, d'activités portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, ainsi que d'actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.</p>	8.11.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
81.	Nyunt Win Swe	Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Le général de corps d'armée Nyunt Win Swe a été le commandant du Bureau des opérations spéciales n° 4 depuis 2023. En cette qualité, il commande et contrôle les forces militaires dans la région de Yangon. Il a été le commandant des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) dans la région de Yangon de juin 2020 au début de l'année 2023. En cette qualité, Nyunt Win Swe a commandé et contrôlé les forces militaires dans la région de Yangon et a supervisé les tribunaux militaires de la région de Yangon.</p> <p>En mars 2021, le Conseil d'administration de l'État a introduit la loi martiale au Myanmar/en Birmanie, transférant le pouvoir exécutif et judiciaire au chef de chaque commandement militaire régional concerné. Jusqu'en juillet 2022, les tribunaux militaires de la région de Yangon ont condamné à mort 119 personnes, dont un grand nombre pour des raisons politiques, y compris quatre membres de l'opposition démocratique qui ont été exécutés dans la région de Yangon.</p> <p>En outre, les forces militaires de la région de Yangon ont commis des actes violents et des meurtres contre des manifestants pacifiques, comme le recours à la force létale lors de manifestations organisées contre la junte dans le canton de Hlaing Tharyar à Yangon le 14 mars 2021.</p> <p>À ce titre, Nyunt Win Swe est responsable de graves violations des droits de l'homme, d'activités portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, ainsi que d'actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.</p>	8.11.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
89.	Maung Maung Aye	Nationalité: Myanmar/Birmanie Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Grade: général	<p>Le général Maung Maung Aye a été le chef d'état-major général de l'armée de terre, de la marine et de la force aérienne du Myanmar/de la Birmanie jusqu'en décembre 2024. En décembre 2024, il a été nommé ministre de la défense. À ce titre, Maung Maung Aye fait partie du régime qui a pris le pouvoir et renversé les dirigeants légitimement élus au Myanmar/en Birmanie en février 2021.</p> <p>Il participe activement à l'achat d'armes en provenance de Russie. En outre, il contribue également au renforcement du positionnement international des forces armées du Myanmar/de la Birmanie par des rencontres avec des homologues d'autres pays.</p> <p>Il est donc une personne physique dont les actions, les politiques ou les activités compromettent la démocratie ou l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, et qui mène ou soutient des actions qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Myanmar/en Birmanie. Il est également responsable de nombreuses violations des droits de l'homme.</p>	20.2.2023

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
95.	Kyaw Swar Lin (alias Kyaw Swar Linn)	Nationalité: Myanmar/Birmanie Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: chef d'état-major général; ancien chef d'état-major de l'armée de terre et ancien intendant général des forces armées du Myanmar/de la Birmanie	<p>Le général de corps d'armée Kyaw Swar Lin a été intendant général de mai 2020 à décembre 2024, date à laquelle il a été promu chef d'état-major général de l'armée de terre, de la marine et de la force aérienne du Myanmar/de la Birmanie, un poste de haut rang dans l'armée du Myanmar/de la Birmanie. D'octobre 2023 à décembre 2024, il a également été chef d'état-major de l'armée de terre.</p> <p>En outre, Kyaw Swar Lin dirige la Myanmar Economic Corporation (MEC), qui est l'un des deux grands conglomérats et holdings gérés par l'armée, générant des recettes pour les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw).</p> <p>En sa qualité de chef d'état-major général, d'ancien chef d'état-major de l'armée de terre et d'ancien intendant général, il fait partie du régime militaire qui a pris le pouvoir dans le cadre d'un coup d'État militaire et renversé les dirigeants légitimement élus du Myanmar/de la Birmanie.</p> <p>Kyaw Swar Lin est donc une personne physique dont les politiques et les activités compromettent la démocratie et l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, et qui soutient des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.</p>	20.7.2023".